

**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ressort à la somme de 2 436 955,78 €.

Fait à Quetigny, le 11 mars 2022

Le Directeur Général

